

flèche, quelques-uns de celle du Barbu et quelques-uns; sauvages Sioux. J'ai entendu dire, que plusieurs avaient été forcés de se joindre à eux; les gens entendant Riel nous faire tant de menaces, ils avaient peur de lui résister; il fait ces menaces pour intimider les gens et en avoir plus de son côté; on ne pouvait pas s'opposer à lui et à ses principaux hommes. Ses menaces contre nous, ont réussi à faire rester son monde ensemble."

**Norbert Turcotte, cultivateur, jure:—**

"J'étais à Batoche pendant la Rébellion. J'ai été invité avec les autres au baptême de Jackson, et, après cela, nous avons traversé la rivière et. Ils n'ont pas voulu me laisser revenir. Je ne suis pas resté tout le temps. On m'a mené au Lac aux Canards, mais je n'en pas pris part à la bataille et j'ai déserté pendant la nuit, et je suis retourné chez moi pour environ une semaine; ensuite deux hommes armés sont venus me chercher et m'ont ramené à Batoche où je suis resté tous le temps. J'étais là quand les magasins de Batoche, ceux de Boyer et de Fisher ont été pillés et les marchandises d'attribuées ainsi que celles du magasin de Venne; à ce moment il y avait là, environ deux cent soixante hommes. Je n'ai rien pris et n'ai pas pris part au pillage. On m'en a offert, mais j'ai refusé. Je n'ai pris part à aucune des batailles. Ils avaient des gardes à différents endroits et ils avaient passé une loi que si quelqu'un désertait, il serait fusillé."

**Pierre Tourond, cultivateur, jure:—**

"J'étais présent à Batoche avec les rebelles, j'ai été forcé à marcher par Riel, et j'étais présent à la bataille de l'Anse aux Poissons sous les armes et j'ai été blessé. Ma mère nous a dit plusieurs fois de ne pas marcher, mais Riel nous a dit tant de mensonges que nous avons décidé de marcher et de nous battre, et il avait trop de monde pour nous. Tout le temps à partir du 17 mars quand il nous a fait dire de venir au baptême de Jackson et d'apporter nos fusils pour saluer la cérémonie, chaque fois que l'un de nous essayait de retourner chez lui, ils nous arrêtaient et nous disaient que si nous partions, nous aurions et nos effets seraient pris, et que si nous étions repris, nous serions fusillés."

**Maxime Lépine, cultivateur, jure:—**

Quand Riel vint, le soir de mon arrivée, chez moi, il me dit que cinq cents hommes de la police s'en venaient pour nous exterminer nous et nos familles, et qu'il avait convoqué tout le monde pour voir le baptême de Jackson et que les cinq cents hommes de la police venaient aussi pour empêcher la cérémonie. Riel par la manière dont il s'était conduit depuis quelques mois, avait amené les gens à croire que tout ce qu'il disait devait arriver. Il avait tant d'influence parmi le peuple que les gens croyaient que tout ce que Riel disait, arriverait; Riel par ses démonstrations et par les faussetés qu'il disait à propos des atrocités commises par les troupes ou la police, faisait les gens se tenir ensemble à Batoche et gardait son influence sur eux. Après que toute la bataille fut finie, les Métis, et moi pour un, avons vu que tout ce que Riel nous avait dit à propos de nos familles et de nos femmes insultées ou blessées était faux. Après cela je me suis informé des cinq cents hommes que Riel avait dit devoir venir et j'ai trouvé que ce n'était pas vrai et que personne ne venait comme il l'avait dit et nous avons vu qu'il nous avait trompés et nous avait attirés dans un piège. C'est là la seule raison que nous avions de prendre les armes contre le gouvernement. Je n'ai jamais vu d'autres raisons, excepté comme je l'ai dit, de protéger nos femmes et nos enfants contre les outrages, et Riel nous a toujours dit là, que quand nous avons pris les armes, nous l'avons fait, non contre le gouvernement, mais contre la police. Riel disait que les outrages étaient que nous devions être massacrés avec nos familles et notre race exterminée, et je ne suis pas capable de dire la moitié des mensonges qu'il nous a faits."

**Pierre Paranteau, cultivateur, jure:—**

"Ils m'ont dit, — Riel m'a dit, — que les soldats venaient pour tuer nos familles, et quand l'arrivée à l'église, elle était fautive. Riel nous a trompés. Riel a dit aux gens que les soldats venaient pour nous détruire, et c'est pour cette raison que nous nous sommes battus; je ne connais pas d'autres raisons. Je suis sous serment, et je sais ce que je dis; nous ne nous sommes battus que pour sauver nos vies et les vies de nos familles, comme Riel nous l'avait dit. Charles Nolin s'est sauvé du Lac aux Canards quand la bataille a commencé; avant cela il était un des chefs. Si nous n'avions pas été trompés comme nous l'avons été, nos hommes n'auraient pas du tout pris les armes."

On verra que ces déclarations assermentées des principaux métis donnent une histoire de la rébellion et de ses causes, bien différente des romans débités sur les estrades de l'opposition et dans la presse de l'opposition, d'un bout à l'autre de la Puissance.

Ces déclarations pourraient être multipliées à l'infini; mais les extraits que nous en donnons servent à démontrer les moyens dont Riel s'est servi pour faire tomber dans le piège ses partisans, simples d'esprit, et leur faire commettre des actes de rébellion ouverte.

Ce qui peut être la réponse la plus complète aux prétendues causes de la rébellion, telles qu'exposées dans les journaux de l'opposition et dans les discours des orateurs de l'opposition, se trouve dans le rapport de M. Pearce, mis devant le parlement, à sa dernière session, et dans lequel ce monsieur prouve que des 258 colons lors de l'éclosion de la rébellion dans les districts qui en ont été troublés, 238 n'avaient aucun droit à des scripts, attendu que leurs titres avaient été éteints avant leur départ du Manitoba. M. Pearce fait rapport comme suit:—

Prince-Albert, T.N.O., 14 Déc. 1885.

*L'Hon. Thomas White, Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, Ont.:*

MONSIEUR, — Suivant les instructions que j'ai reçues de vous, lors de votre dernière visite au Nord-Ouest, que je devrais, pendant ma présente visite dans ce district, rassembler toutes les informations possibles sur les prétendues causes du malheureux soulèvement qui vient d'éclater au Nord-Ouest, j'ai l'honneur de vous faire rapport comme suit:—

Les six causes, prétendues telles, sont les suivantes:—

1. Que les colons métis n'ont point reçu de titres pour leurs terres, par suite de décalis dont la faute incombe au seul gouvernement, et qui ont fait qu'il leur a été impossible d'obtenir de faire inscrire des entrées pour les terres sur lesquelles ils étaient établis.
2. Qu'en conséquence, du système d'arpentage, il a été impossible à ces colons de se faire donner les terres sur lesquelles ils s'étaient établis et qu'ils avaient, améliorées avant l'arpentage.
3. Qu'ils avaient droit à obtenir le même privilège que celui qui avait été accordé aux métis du Manitoba.